

FICHE IDENTITE 81



CPAM 197/199 Avenue Gambetta **ALBI** 36 46 servicesocial.tarn@carsat-mp.fr



1 responsable départementale, 1 responsable départementale adjointe.

11 assistants sociaux. 3 secrétaires.



NOS ACCUEILS:

Albi, Carmaux, Castres, Gaillac, Graulhet, Lacaune, Lavaur, Mazamet, Puylaurens, Réalmont, Saint Juéry.



94,6%* des assurés sont satisfaits à l'égard du service social: écoute attentive, prise en compte de la situation personnelle. clarté des réponses apportées, conseils donnés, information sur les droits et aides possibles. information sur les démarches à réaliser, suivi personnalisé de la situation.

Le service social de la Carsat Midi-Pyrénées est un service social spécialisé, dans le domaine de la santé. Il s'adresse aux assurés du régime général et à leurs ayants droit en difficulté, confrontés ou susceptibles de l'être, à un problème de santé ou de perte d'autonomie, ainsi qu'à une situation de précarité ou de fragilisation sociale.

En tant qu'acteur de prévention, il va à la rencontre des assurés par une démarche proactive d'offres de service. Cette démarche permet d'intervenir en anticipation des difficultés liées à la maladie ou à l'éloignement du système de santé. Il contribue ainsi à la lutte contre l'exclusion et favorise l'accès aux droits à la santé ainsi qu'au système de soins.

Il exerce son activité dans le cadre d'une coordination institutionnelle et de partenariat extra-institutionnel. Son action est une des composantes de la gestion du risque exercée par le réseau de l'Assurance Maladie, dans le cadre de sa mission d'assureur solidaire en santé.

- Accès aux soins
- Employabilité
- Sortie d'hospitalisation
- Bien vieillir
- Prévention (axe transversal)

INTERVENTION SOCIALE INDIVIDUELLE

En 2018,4 974 offres de service ont été envoyées en direction des assurés.

3 207 assurés ont rencontré le service social.

L'intervention sociale a été apportée au cours de **7 491** entretiens dont :

- 3 284 entretiens dans les lieux d'accueil.
- 151 entretiens à domicile.
- 4 056 entretiens téléphoniques.

) RÉPARTITION PAR MODES D'INTERVENTION

Accompagnement social >





< Intervention conseil

) RÉPARTITION PAR AXES D'INTERVENTION

42%



37%



Accès aux soins

Employabilité

11%



10%



Sortie d'hospitalisation

Bien vieillir

INTERVENTION SOCIALE COLLECTIVE

725 personnes ont été accompagnées dans le cadre de 13 actions collectives, au cours de 85 séances.

) RÉPARTITION DES ACTIONS PAR AXE

Axe santé et accès aux soins 5

Axe santé et employabilité 6

Axe santé et bien vieillir 1 2

Plusieurs types d'actions collectives ont été proposés :

Axe santé et hospitalisation

- Des réunions d'informations collectives, avec pour objectif de transmettre de l'information et vérifier son appropriation en direction des assurés en arrêt de travail, voire hospitalisés (action spécifique avec le CMRF).
- Des séances d'Interventions Sociales d'Intérêt Collectif, avec pour objectif de transmettre de l'information et de donner corps à un agir collectif, en direction d'un public diversifié : les jeunes en situation de vulnérabilité, les futurs retraités en situation de fragilité...
- Des séances de Travail Social de Groupe, avec pour objectif de s'appuyer sur le groupe afin de faire émerger chez chaque participant sa capacité à s'aider lui-même sur la thématique du bilan de compétences (l'avant, le pendant et l'après)
- Ces actions sont pour certaines élaborées et mises en œuvre avec des partenaires internes du Réseau Assurance Maladie (services administratifs, Centre d'Examen de Santé, service prévention), de la Carsat (retraite, action sociale) ou externes (Mission Locale, MLDS, CAP EMPLOI, CMRF, CICAS...).

ZOOMsur une action collective

Le passage à la retraite peut être une source de préoccupation pour nos assurés.

Nombreux sont ceux qui s'interrogent sur les démarches à effectuer, sur leurs futures ressources et sur le « comment ça se passera après ? » à la fois en terme de couverture sociale, de prise en compte de leur santé et du maintien d'une vie sociale malgré la mise « en retrait » de la vie active.

Cette période, reconnue comme une période de fragilité potentielle peut être à l'origine de rupture de droits, voire de soins, notamment pour les assurés les plus vulnérables peu ou mal préparés à ce changement.

AXE SANTÉ BIEN VIEILLIR

P3A Parcours Séniors

Ainsi dans le cadre du Plan Proximité
Autonomie de l'Avancée en Age
signé par la CNAV et la CNAM,
le service social du Tarn a proposé
à quatorze assurés âgés de 61 à 62
ans fragilisés par un problème de santé
(en maladie, en AT ou en invalidité) de participer à un
Parcours Prévention Santé.

Ce parcours avait pour ambition de proposer, au moment du passage à la retraite, une offre de service attentionnée et globale destinée à faciliter l'accès aux droits, aux soins et à l'action sociale en y intégrant une dimension de prévention

et de préservation du capital santé et ce dans une démarche de promotion du « Bien Vieillir ».

Le parcours s'est déroulé sur l'ouest du département, à Lavaur, et a rassemblé lors de trois réunions différents partenaires tels que la retraite Carsat et le CICAS, la CPAM (services administratifs et service prévention, CES), l'Action Sociale et le Service Social Carsat.

Ainsi, les assurés ont pu disposer d'informations « claires et utiles » sur les droits retraite, maladie et prévention (dépistage du cancer, service Sophia, bilan de santé, ateliers thématiques Carsat aménagement du logement, maintien à domicile...).

Ils ont également pu prendre rendez-vous avec les acteurs, partager leurs expériences et exprimer leur satisfaction.